Cfdt: PROTECTION SOCIALE TRAVAIL EMPLOI

Face à la crise sanitaire, la CFDT accompagne les salariés pour le logement

En la période, les revenus d'activité des salariés risquent d'être en baisse selon leur situation professionnelle. Aussi de nombreux salariés devront faire face à des difficultés financières pour assumer leurs dépenses mensuelles. Ce sont les salariés avec les bas revenus qui seront les plus impactés.

C'est pourquoi, La CFDT est mobilisée auprès d'Action Logement pour mettre en place plusieurs mesures dans le but d'accompagner les entreprises et les salariés en difficultés pour leurs charges de loyer

- Mobilisation des aides et services d'Action Logement au profit de l'accompagnement des entreprises, des locataires et accédant à la propriété

- Activation maximum des dispositifs existants pour aider les salariés du parc locatif privé et social pour répondre aux difficultés rencontrées

- Meilleure sécurisation et accompagnement des salariés logés en résidences mobilité, ainsi qu'en résidence sociale ou habitat jeunes

La CFDT revendique des moratoires pour les salariés partout où ils en auront besoin.

SI VOUS ETES EN DIFFICULTE POUR PAYER VOTRE LOYER VOUS POUVEZ :

- Vous rapprochez de votre Caisse d'Allocation Familiale pour bénéficier des aides financières destinées au logement : www.caf.fr
- Contacter l'adil : www.anil.org L'ADIL est une association agréée par le ministère du logement. Elle offre aux particuliers un conseil complet et gratuit sur l'ensemble des problèmes qu'ils peuvent rencontrer qu'ils soient d'ordres financiers, fiscaux ou juridiques.
- Contacter le service SOS Loyer Impayés de l'anil au 0 805 16 00 75
- Contacter le service accompagnement social d'Action Logement via leur site web

Contacter les élus CFDT de votre entreprise

Standard : 01.56.41.51.50 – **Mail** : federation@pste.cfdt.fr **Site PSTE** : HTTPS ://PSTE.CFDT.FR

PSTE.CFDT.FR